

Les conseils de quartier dans leur histoire, leur contexte parisien et leur évolution

Interventions à la demande de la Mairie du 5^{ème}
devant les quatre conseils de quartier du 5^{ème} arrondissement en visio,
les 19 et 26 novembre 2020

I - Contexte :

Ma présentation commence par « **nous ne serions pas là si ...** », afin de replacer les conseils de quartier dans l'histoire de ce qu'on appelle aujourd'hui « la participation citoyenne ».

Donc, « **nous ne serions pas là toutes et tous ici** » s'il n'y avait pas eu **de nombreuses expérimentations d'une démocratie plus directe** dans de nombreuses collectivités territoriales depuis les années 60, **à la suite** d'Hubert Dubedout, grand Maire de Grenoble à cette époque et portées par des élu.e.s **soucieux** de **mieux entendre** la population, de **l'associer** aux décisions et **conscients** que la démocratie représentative ne pouvait pas tout régler. Les mouvements d'éducation populaire ont également porté dès ces années-là les revendications d'une démocratie plus directe et ont apporté des méthodes.

Malgré tous les obstacles, **2 lois sont venues par la suite fixer** un cadre très général à la participation des habitant.e.s.

La 1^{ère} est la loi de 1992, appelée Loi ATER, c'est-à-dire Loi d'Administration territoriale de la République et qui décline un chapitre sur **l'information des habitants** sur les **affaires locales** et un second chapitre composé de 43 articles sur **la participation locale des habitants**, avec la possibilité de créer des comités consultatifs à l'initiative du Maire sur toute question d'intérêt communal.

C'est sur cette loi que des collectivités se sont d'ailleurs appuyées pour légitimer la création d'instances de participation, conseil de jeunes, conseil de résidents étrangers, d'aînés et ... des conseils de quartier, comme à Strasbourg en 1992, mais ailleurs aussi. A Poitiers, par exemple aussi, et ce n'est sans doute pas un hasard si la jeune Maire de Poitiers a fait partie du conseil de jeunes de la Ville, du conseil étudiant à l'Université, a été la plus jeune Conseillère Régionale en Poitou-Charentes. Elle a été également membre des Eclaireuses et Eclaireurs de France pendant longtemps. Les médias ont relevé que les jeunes Maires élu.e.s en juin 2020 n'avaient pas d'expérience. Hors, dans cet exemple, mais il y en aurait d'autres, avoir participé jeune à des dispositifs de participation citoyenne est bien une expérience qui peut en conduire certain.e.s aux plus hautes fonctions électives ou associatives.

La 2^{ème} loi est une loi appelée « **Démocratie de proximité** », dite aussi Loi Vaillant, loi du 27 février 2002. **Un pas de plus** qui nous concerne particulièrement est franchi avec cette loi : Dans l'article 1, titre 1, chapitre 1, les villes de plus de 80 000 habitant.e.s ont **obligation** de créer des conseils de quartier. Les villes de plus de 20 000 habitants peuvent aussi créer des conseils de quartier, mais il n'y a pas d'obligation.

Il est indiqué notamment que :

- Les conseils de quartier peuvent faire au maire **des propositions sur toute question concernant le quartier ou la ville,**
- Le maire peut **les associer** à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions intéressant le quartier,
- Le conseil municipal peut fixer la dénomination, la composition et les modalités de fonctionnement.

Dans le même état d'esprit, cette loi fixe également la participation du public à des grands projets.

Les conseils de quartier sont donc reconnus par le législateur comme une instance importante. Mais si j'ai dit tout à l'heure « **malgré tous les obstacles** », c'est parce que notre pays, de par son histoire institutionnelle, de par les fondamentaux de la 3^{ème} république et de la loi 1905 est un **pays qui fut** longtemps **méfiant** face à la participation citoyenne, parce qu'il s'appuyait avant tout sur un rôle fort de l'Etat et sur ces représentants élus (qui furent longtemps essentiellement des hommes et d'une catégorie sociale homogène). Alors que, dans les pays du Nord de l'Europe, l'initiative individuelle et collective a été reconnue beaucoup plus tôt.

Je me souviens aussi, clin d'œil à Georges Perec, d'un Maire qui dans les années 90 disait à propos de la participation citoyenne lors d'un congrès de l'Association des Maires de France « **on a tout essayé, rien ne marche** », ce qui révélait une belle preuve de résistance à la participation des habitant.e.s ou un manque de savoir-faire certain.

Depuis, les collectivités territoriales ont fait du chemin.

II - A Paris

A Paris, les conseils de quartier ont été créés suite à la loi de proximité de 2002, déjà citée. Par plusieurs arrêtés, la ville a créé 124 conseils de quartier (le nombre sera revu avec la fusion des ex 1^{er}, 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème}). C'est là où le Maire d'arrondissement qui a **charge de la gestion et de l'organisation des conseils de quartier de son arrondissement**. Leur organisation, leur composition et leur mode de fonctionnement **diffèrent donc d'un arrondissement à un autre**. J'ajouterais aussi leur conception et j'y reviendrai.

Chacun des 124 conseils de quartier dispose de **deux enveloppes en crédits de fonctionnement et en crédits d'investissement**, inscrit dans l'état spécial de l'arrondissement (ESA) et c'est le maire de l'arrondissement qui est ordonnateur des crédits inscrits à l'ESA, quand bien même elle ou il suivrait les propositions de tel ou tel conseil de quartier et/ou leur vote.

III - La conception des conseils de quartier et la réflexion pour repenser les conseils de quartier depuis 2018

Depuis quelques temps, il y a eu à Paris une volonté de bien repositionner les conseils de quartier sous l'effet de 2 facteurs :

- Les **insatisfactions** que les élu.e.s, les membres des conseils et parfois les habitant.e.s ressentaient, mais je suis sûre que vous les connaissez : pas assez de *renouvellement*

des membres, donc thésaurisation des places ; une mixité sociale et générationnelle faible ; un côté « bureau des plaintes » sur des micro-sujets ; une absence de dynamique dans les réunions ; peu de liens avec les habitant.e.s ; pas assez de sollicitations des conseils de quartier sur les grands sujets transversaux de la Paris et de la Métropole, et ce qui lui est corrélée une insuffisante prise en compte des enjeux globaux, même si un petit nombre de conseils travaille par exemple sur le climat,

- **Une visibilité qui s'est amoindrie au fil des années** car, depuis la création des conseils de quartier, toute une série de nouveaux conseils et dispositifs ont été créés à Paris, comme le Conseil des Générations Futures, le Conseil Parisien de la Jeunesse, ... ainsi que des conseils dans les arrondissements, d'enfants, de seniors, environnemental ..., ce qui pose la question de *l'articulation entre toutes ses instances, du croisement de leurs réflexions et propositions, donc de leur efficacité à apporter quelque chose mais aussi de la communication sur l'action des conseils de quartier, pas assez connue des parisiennes et des parisiens.*

En 2018, le Service de la Participation Citoyenne a organisé **une grande consultation** sur les conseils de quartier notamment sur **Idées.paris** à laquelle 330 personnes ont répondu, ainsi que de nombreuses réunions « créatives » aimées par l'association Démocratie Ouverte.

Les participant.e.s (membres des conseils de quartier, mais aussi des acteurs de la participation citoyenne à Paris) ont défini ainsi, le rôle des conseils de quartier, en les classant par ce qui semblait le plus important :

- **Echanger** sur l'actualité des quartiers et les projets relatifs au quartier,
- **Interpeller les élus** et faire le lien avec la mairie d'arrondissement,
- **Collecter les projets des habitants et participer à leur réalisation,**
- **Transmettre des vœux** pour le conseil d'arrondissement pour que des sujets y soient débattus,

Et ensuite, on trouve, mais avec moins de voix :

- Créer du **lien social** entre les habitants,
- **Mettre en lien des acteurs locaux,**
- Echanger **sur le fonctionnement de la ville et son actualité.**

Si je vous les ai cités, ce n'est pas dans une visée normative, mais bien pour stimuler notre réflexion à toutes et tous. Car c'est comme pour une recette de cuisine. Chaque arrondissement, ou même parfois chaque conseil fait un peu à sa sauce en fonction des échanges avec les élu.e.s et de leur conception du conseil de quartier, conception qu'il nous semble toutefois importante de bien partager et de revoir à chaque début d'année afin que tous les acteurs des conseils de quartier s'assurent que leurs objectifs sont bien partagés et qu'ils mettront leurs process et leurs actions en adéquation avec ces objectifs partagés.

Les conceptions peuvent aller de la 1^{ère} étape, échange d'informations, remontées à la mairie de ce qui ne va pas à des étapes de participation plus effective, **à savoir faire du conseil de quartier un véritable lieu de co-construction et d'influence sur les projets.**

Ce travail de 2018 a également mené à la conception d'un guide appelé « **La boîte à outils des conseils de quartier - guide pratique** ». Vous y trouverez plein d'idées pour rendre les réunions de conseils dynamiques et interactives (débats mouvants, agoras de quartier, world café, brainstorming citoyens ...) et des méthodes pour mobiliser largement et mener à bien les projets. Nous vous enverrons le lien vers ce document.

Sachez aussi que les 24 coordinatrices et coordinateurs de conseils de quartier mènent aussi un vaste travail, à la fois collectif et dans leur arrondissement, pour que les conseils de quartier soient encore plus utiles pour les habitant.e.s et la collectivité toute entière, ce qui reflète bien à la fois une volonté d'amélioration continue et la belle dynamique des conseils de quartiers en ce moment à Paris. Certain.e.s d'entre elles/eux sont accompagnés par des jeunes en service civique que les questions démocratiques passionnent le plus souvent.

Citons pour finir le vœu que la commission Parisienne du Débat Public (CPDP), instance de réflexion et de proposition qui a fonctionné sous la précédente mandature formulait concernant les conseils de quartier : « ... qu'ils s'affirment et se positionnent **plus fortement** comme des instances qui **contribuent à transformer** et **fabriquer la ville** d'aujourd'hui, instances qui gagneraient à être connues et reconnues ... ».

Pour le Service de la Participation Citoyenne
Claire Jodry-Richez
Chargée de mission au SPC